



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E17960

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1990  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 16/12/2009  
35 000

Raison sociale : PVCF  
36 RUE JACQUARD  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VERSAILLES 377 967 534

Téléphone : 01 34 65 93 93  
Portable :

Fax : 01 34 65 77 60

Siret : 377 967 534 00035

Site Internet : www.pvcf.fr  
E-mail : pvcf@pvcf.fr

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2102884

Responsabilité légale :  
BEAUFILS ANTHONY GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :  
GAN 30724510T

Assurance Responsabilité Civile :  
GAN 30724510T

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Effectif moyen : 11 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/02/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/10/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/02/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/02/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	17/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/10/2023
o Ventilation mécanique	02/02/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE PARIS  
20 BIS RUE BOISSIERE  
RDC  
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.